

gouvernement de Terre-Neuve, jusqu'à la déclaration du ministre, le 11 mars de cette année, avait raison de croire que, si une situation critique se présentait, ces hommes seraient disponibles. Il y a aussi le fait que la demande remonte aussi loin que le ministre l'a indiqué et que les hommes ont été rassemblés. Pourquoi les aurait-on rassemblés? Est-ce pour les envoyer sur les lieux une fois le calme rétabli? Ou bien pour les dépêcher là-bas si la situation devenait plus critique? Si jamais quelqu'un a affaibli sa propre cause, c'est bien le ministre et de par sa propre intervention encore.

**M. Carter:** Monsieur le président, comme l'a signalé mon collègue de Bonavista-Twillingate, de graves accusations portées contre les membres de la Gendarmerie royale appelés à exercer leurs fonctions à Terre-Neuve en mars dernier, lors de ces malheureux conflits ouvriers, mettaient en cause leur intégrité. C'est regrettable qu'on n'ait encore rien fait pour défendre leur réputation. Au contraire, le ministre lui-même d'abord en refusant d'envoyer les renforts demandés, puis par les mots dont il s'est servi pour analyser la situation à Terre-Neuve et expliquer le refus d'une enquête complète sur cette affaire, tendait plutôt à donner créance à ces accusations.

En demandant une enquête, le premier ministre de Terre-Neuve a dit que l'une de ses raisons était de protéger le bon renom de la Gendarmerie. Pour le bénéfice des honorables députés, j'aimerais consigner ce télégramme au compte rendu. Daté du 13 mars 1959, il est adressé au très honorable John Diefenbaker, premier ministre du Canada. Je cite:

Dans l'intérêt de la paix, de l'ordre et de la saine administration des affaires du Canada et en vue de sauvegarder le bon renom de la Gendarmerie royale du Canada, le gouvernement de Terre-Neuve invite le gouvernement du Canada à ordonner sans délai la tenue d'une enquête publique, sous la direction d'un juge de la cour supérieure choisi en dehors de Terre-Neuve, sur les actes de désordre et de violence qui se sont produits dans la région centrale de Terre-Neuve depuis le début de la grève des bûcherons, le 21 décembre, en vue d'établir les faits et de déterminer les responsabilités. Le gouvernement de Terre-Neuve accorderait toute facilité et toute assistance à une telle commission d'enquête.

J. R. Smallwood.

Les honorables députés se souviendront qu'à la Chambre même des questions ont été posées et des déclarations ont été faites insinuant que des membres de la Gendarmerie royale du Canada à Terre-Neuve accomplissaient des tâches étrangères à leurs fonctions normales. En outre, des journaux à travers tout le pays ont publié des articles renfermant les mêmes allégations. Le 16 mars, le

[L'hon. M. Pickersgill.]

ministre a lui-même fait, à la Chambre, un long exposé au cours duquel il a annoncé la regrettable démission du commissaire Nicholson. Au cours de ses observations, il a exposé la situation dans les termes suivants. Je citerai le compte rendu, page 2049 du hansard:

A mon sens, par conséquent, la demande par laquelle le gouvernement de Terre-Neuve a réclamé des renforts de la Gendarmerie royale du Canada prend le caractère non pas d'une demande destinée à aider la province à remplir ses fonctions normales et son devoir dans le maintien de l'ordre public, mais d'une demande d'aide supplémentaire rendue nécessaire dans le cadre de mesures favorisant une initiative qui tendait à bannir un syndicat de la province.

Le ministre ne parlait pas au pied-levé en s'exprimant ainsi. Il donnait lecture d'une déclaration soigneusement préparée et il y a lieu de supposer qu'il avait bien pesé chaque mot qu'il prononçait. Chacun se demandera, sans doute, quel pourrait bien avoir été l'objet de la requête si elle ne visait pas à obtenir, pour la province, de l'aide dans ses fonctions normales et dans l'exercice régulier de son devoir, celui de maintenir l'ordre public.

**L'hon. M. Fulton:** Exactement l'objet que j'ai dit.

**L'hon. M. Pickersgill:** Vous avez dit que ce n'était pas cela.

**L'hon. M. Fulton:** Les faits sont exactement ceux que j'ai exposés dans les termes dont on a donné lecture.

**M. Carter:** Fort bien.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le 11 mars ou le 16 mars?

**L'hon. M. Fulton:** Le 16 mars a été la seule date à laquelle nous ayons débattu la requête de Terre-Neuve. Si mon honorable ami veut bien consulter le compte rendu, il le constatera.

**M. Carter:** Le ministre maintient son explication formulée dans la dernière partie de son exposé, ainsi conçue:

...une demande d'aide supplémentaire rendue nécessaire dans le cadre de mesures favorisant une initiative qui tendait à bannir un syndicat de la province.

Le ministre, étant avocat, devait évidemment savoir ce qu'il disait en prononçant ces paroles. Il a dû voir la mesure, qui constituait le seul moyen par lequel on pût abolir le syndicat. Si le ministre a effectivement vu la mesure, il doit savoir, en tant qu'avocat, que son but n'était pas d'abolir le syndicat. En fait, elle ne pouvait pas l'abolir. Tout ce que la mesure faisait, c'était de libérer la compagnie de l'obligation de négocier avec